

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 à 20h00**

PRESENTS : MOLINIÉ S. PAYAN R. VEILLY D. LAURENT C. BROSSEAU JP. ARNAUD G. LERT D. GIACOPELLI P. ICARD S. PELLEGRIN L. LACORNE D. VELIA S. MARTINEZ B. PEYRON J. LENGLET D.

EXCUSÉS : FERRE A-M / AYME F.

ABSENTS : NISSET M. / DELORD L.

POUVOIRS : AYME F. donne pouvoir à LENGLET D.
FERRE A.M. donne pouvoir à PEYRON J.

A été nommée secrétaire : LAURENT Christine

Séance ouverte à 20h07

Validation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2020 à l'unanimité

Madame la Maire informe l'assemblée d'une délibération de dernière minute ajoutée au Conseil Municipal de ce soir. Il s'agit d'une délibération concernant les demandes de subventions. Celle-ci a été ajoutée afin de réaliser cette semaine une demande au Département pour le projet de réhabilitation de l'aire de jeux du Bosquet.

ADMINISTRATION GENERALE

ADN Fibre Optique : implantation des locaux techniques

Madame la Maire rappelle que les documents et plans ont été envoyés préalablement au Conseil Municipal.

Elle rappelle qu'il a fallu trouver un endroit où planter les locaux techniques. Trois choix initiaux ont été définis :

- Le premier situé proche du camping municipal ;
- Le deuxième situé proche des locaux du Club Joie de vivre ;
- Le troisième situé au chemin des genêts.

C'est ce dernier emplacement qui a été retenu car ne nuisant pas à la vue et se trouvant à proximité d'un local EDF déjà posé sur cette parcelle.

Madame la Maire informe l'assemblée que le village sera relié à la fibre en 2026.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire décident, à l'unanimité :

- D'approuver l'implantation du local technique sur la parcelle concernée ;
- D'approuver la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN ;
- D'autoriser la Maire à signer la convention d'occupation en annexe ;
- D'autoriser la Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en œuvre du projet d'ADN sur le territoire communal.

Demandes de subventions

Madame la Maire expose que le projet de réhabilitation de l'aire de jeux du Bosquet peut être co-financé par les collectivités territoriales – Département et Région. Pour ce faire, elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions, la demande de subvention pour le Département devant être effectuée au plus tard à la fin du mois. Plus largement Madame la Maire demande l'aval du Conseil Municipal pour solliciter les subventions émanant des services de l'Etat, des collectivités et autres organismes publics ou assimilés afin de soutenir les projets de la Commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, décident à l'unanimité :

- De l'autoriser à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département dans le cadre du projet de réhabilitation de l'aire de jeux du Bosquet.
- De l'autoriser plus largement à solliciter les aides nécessaires pour l'ensemble des projets portés par la Commune, tant auprès des collectivités territoriales qu'auprès des services de l'Etat ou des organismes publics.

FINANCES

Décision modificative budget d'assainissement

Madame la Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ont eu l'occasion, lors d'une présentation sur les finances de la commune en date du mercredi 18 novembre 2020, d'avoir des explications quant aux différentes décisions modificatives présentées à ce Conseil.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De procéder aux modifications présentées pour le budget d'assainissement.

Décision modificative au budget communal

Madame la Maire présente à nouveau les éléments de modification apportés au budget communal et vus avec l'assemblée le 18 novembre 2020.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De procéder aux modifications présentées pour le budget communal.

Délibération fixant le taux en matière de taxe d'aménagement communale

Madame la Maire informe que nous devons délibérer sur cette question avant le mois de décembre et de rappeler que la taxe était de 5% l'année passée. Madame la Maire propose de la laisser cette année à 5% précisant qu'elle peut être augmentée jusqu'à 20% à condition de la motiver par des travaux importants.

On ne peut l'augmenter que si l'on prévoit de gros travaux sur la Commune.

ICARD S. : qu'entend-on par de grands travaux ?

MOLINIÉ S. : la création de nouveaux réseaux

GIACOPELLI P. : SI l'on réalise en 2021 de nouveaux travaux on pourra l'augmenter ?

MOLINIÉ S. : oui

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur tout le territoire communal.

Remboursement cantine et garderie

Madame la Maire informe son conseil municipal qu'il serait souhaitable de rembourser la famille BORELLA / SIBELLE, pour des prestations commandées sur le portail famille pour la cantine ou la garderie qui n'ont pas été consommées, la scolarité de leur enfant étant poursuivie dans un autre village. Cela correspond à une somme de 16 €.

PEYRON J. demande si pour de telles sommes, on est obligés de passer par une délibération.

MOLINIÉ S. : oui

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De rembourser à la famille BORELLA / SIBELLE le montant indiqué correspondant à leur solde sur le portail famille et non consommé.

Participation aux dépenses d'investissement de la Classe ULIS de Suze La Rousse

Madame la Maire informe son Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par la commune de SUZE LA ROUSSE pour participer au financement de l'acquisition d'un ordinateur portable mis à disposition de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), pour un montant de 48,54 €. Elle rappelle le contexte d'accueil d'un enfant en situation de handicap de Tulette pour qui la scolarité nécessite un investissement plus important. D'où la demande de Suze La Rousse de participer à l'acquisition d'un ordinateur portable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Participer à l'acquisition d'un ordinateur portable de la classe ULIS moyennant une participation de 48,54 €,

Lots de RAMIERES Mutation DAVIN Stéphane à DAVIN Catherine

Madame la Maire informe que M. DAVIN Stéphane nous a indiqué par courrier qu'il souhaite transférer à partir du 1er novembre 2020 l'exploitation de la parcelle P 327 à sa mère Mme DAVIN Catherine, pour des raisons pratiques, celle-ci exploitant déjà une parcelle juste au-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la mutation du bail concernant la parcelle cadastrée section P numéro 327 au nom de Mme DAVIN Catherine
- D'autoriser la Maire à signer le nouveau bail à ferme qui prendra effet au 1er novembre 2020.

DECISIONS DU MAIRE

- **N° 24-2020 du 17 novembre 2020 :**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de souscription d'une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 € pour l'année 2021. Et de rappeler que ce point a aussi été abordé lors la réunion sur les finances communales le 18 novembre 2020.

Ceci concerne une ligne de trésorerie d'un Montant de 150 000 euros.

PAYAN R. : précise qu'il s'agit d'une sécurité dont on peut se servir en cas de nécessité surtout en début d'année par exemple pour payer les salaires.

PEYRON J. : confirme que c'est une garantie.

PAYAN R. : par le passé elle n'a été utilisée qu'une fois

QUESTIONS DIVERSES

Vote Moral sur le projet « Déviation » et projet « Caserne »

Madame la Maire souhaite remercier le CM pour son vote moral du mercredi 18 novembre 2020 sur le projet de déviation. Elle précise que grâce à ce positionnement, cela nous a permis d'avancer sur le projet de la caserne lors de la rencontre du vendredi 20 novembre 2020 avec le SDIS et le Conseil Départemental.

Le corps des sapeurs-pompiers est satisfait de se trouver sur le stade du Devès. La caserne devrait être terminée en 2023. La déviation sera achevée quant à elle en 2025 ou 2026. D'où la nécessité de trouver une sortie provisoire.

Celle-ci sera créée au nord du lotissement des Syrachs, la haie de cyprès sera arrachée afin de rouvrir la liaison avec la zone artisanale. La sortie sur la RD 94 se fera au niveau du comptoir de Mathilde. Une fois la déviation faite, la sortie se fera depuis le rond-point réalisé pour l'accès à la zone artisanale.

Des conseillers (L. PELEGRIN L / D. LACORNE) font remarquer que les pompiers roulent assez vite et qu'il faudra probablement qu'ils se modèrent pour éviter un accident, d'autant que c'est un endroit où des assistantes maternelles se promènent souvent.

Des interrogations ressortent : où sortiront les pompiers lorsque la déviation sera achevée et est-ce que les pompiers traverseront les Syrahs ?

S. MOLINIÉ S confirme que cela sera au rond-point 6 prévu dans le projet mais que les pompiers ne traverseront pas entièrement le lotissement mais seulement la fin de celui-ci.

En somme précise D. LERT, le tracé passera à l'Est des terrains de tennis.

S. MOLINIÉ ajoute qu'avec R. PAYAN elles en ont profité pour montrer aux services du département le sens giratoire au niveau de l'Intermarché qui posait un problème.

Constatant de visu la situation, ceux-ci ont décidé de procéder à une étude environnementale sur ce point et reviendront vers l'assemblée à ce sujet. Et d'ajouter que cette posture résulte d'une amélioration des échanges (chacun fait un pas vers l'autre) et que de fait, les esprits sont plus ouverts. Ceci est certainement dû au fait que nous ne remettons pas tout en question répondent plusieurs élus bien que J. PEYRON s'interroge encore sur le fait que ce projet ne faisait pas l'unanimité par le passé et qu'aujourd'hui il soit finalement accepté ?

D.LERT précise que le tracé a été voté en Conseil Municipal en juin 2017. C'est pour cela que le département a réalisé les études.

S. MOLINIÉ invite l'assemblée à faire des recherches pour constater que tous les villages qui ne sont pas en point de mire de la déviation s'en mordent les doigts.

Pour finir, P. GIACOPELLI regrette le manque d'une aire de repos.

Proposition d'une fréquence des Conseils Municipaux à 5 semaines

Madame la Maire propose que l'on fasse un Conseil Municipal toutes les 5 semaines au lieu de 4 semaines car les commissions de travail des conseillers se réunissent souvent. De plus la préparation et la rédaction des comptes rendus ainsi que les démarches auprès de la Préfecture sont chronophages pour l'équipe administrative. A peine a-t-on terminé un Conseil qu'il faut préparer le suivant.

Pour D. LERT rien n'empêche que pour quelque chose d'urgent, on puisse réunir rapidement un Conseil Municipal.

J. PEYRON propose même que le Conseil Municipal se réunisse toutes les 6 semaines.

Le CM se prononce pour toutes les 6 semaines.

Problème avec les chasseurs

D.LERT souhaite aborder le problème rencontré par une administrée avec les chasseurs.

S. MOLINIÉ résume la situation : lors d'une battue, un chasseur a tiré et une balle a ricoché sur le toit de la maison puis atterri dans la cour de l'administrée. Cette dernière ne veut pas porter plainte mais est venue la rencontrer.

S. MOLINIÉ a eu le président de l'association locale de chasse et lui a demandé ce qu'il envisageait de faire. Quelles seraient les sanctions vis-à-vis du chasseur concerné ?

Elle lui a signifié qu'elle ne pouvait pas passer outre, ni déposer plainte mais qu'elle allait saisir la Fédération des chasseurs de la Drôme afin que celle-ci s'assure auprès de l'association locale que toutes les mesures de sécurité sont prises. Elle demandera qu'un stage soit envisagé auprès des chasseurs pour rappeler les règles de sécurité. Elle suit ce dossier de très près.

Plusieurs élus considèrent d'une part que la chasse aux sangliers est dangereuse (on compte même plusieurs morts et blessés en Ardèche) dans un passé pas si lointain, et d'autre part, que lors de la période de chasse, les promeneurs ne sont plus en sécurité.

D.LERT D. soumet l'idée de convoquer le président de l'association locale afin qu'il rappelle à ses troupes les bonnes pratiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 décembre 2020

**Le Maire,
Sylvie MOLINIÉ**